

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE L'ADMINISTRATEUR  
DE LA TUTELLE EN LIEU ET PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**5<sup>e</sup> séance *ordinaire* – 24 novembre 2021, 19 heures**  
(par visioconférence)

---

**Membres présents :**

M. Jean-François Lachance, administrateur de la tutelle  
Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim  
MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion  
des services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
M<sup>e</sup> Chloé Normand, secrétaire générale  
Mme El Bridi Soumia, analyste, Service du secrétariat général

**Est également invité:**

Mme Pascale Gingras, directrice générale adjointe à la gestion des  
personnes et des pratiques d'encadrement, à partir du 3 janvier 2022  
MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources  
financières  
Krimo Azouaou, directeur adjoint au Bureau de la comptabilité  
Denis Herard, auditeur externe, firme Deloitte  
Joël Lavalère, auditeur externe, firme Deloitte  
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire  
et directeur par intérim du Service du secrétariat général  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles

\*\*\*\*\*

Mme Pascale Gingras est présente pour les discussions du point 3 seulement.

MM. Jean-François Mongeau, Krimo Azouaou, Denis Herard et Joël Lavalère  
sont présents pour les discussions du point 9 seulement.

M. Mathieu Desjardins est présent pour les discussions du point 11 seulement.

M. Bruno Marchand est présent pour les discussions des points 12 à 19 seulement.

\*\*\*\*\*

M. Jean-François Lachance salue les membres du public et leur souhaite  
la bienvenue à la séance ordinaire de l'administrateur de la tutelle.

\*\*\*\*\*

1.

## Point d'information de la Direction générale

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Également, Mme Fleury apporte les éléments d'information suivants :

### **Sécurité dans la métropole**

Mme Fleury fait état du décès tragique de Thomas Trudel, élève de l'école Joseph-François-Perrault, puis offre au nom du CSSDM et de tout le personnel ses sincères condoléances aux familles, proches et amis ainsi qu'aux adolescents touchés de près ou de loin par les actes de violence armée survenus au cours des derniers mois.

De plus, Mme Fleury soulève que la sécurisation de la métropole est la responsabilité de tous et que des gestes doivent être posés rapidement. En ce sens, Mme Fleury fait état de la collaboration offerte aux divers paliers de gouvernement et de l'appui solidaire des démarches du Comité de parents, des conseils d'établissement de l'école Joseph-François-Perrault et ainsi que des démarches de plusieurs autres établissements.

### **Taux de diplomation à la hausse**

Mme Fleury fait état des plus récentes statistiques sur les taux de diplomation au secondaire, lesquelles font état d'un bilan globalement positif pour le CSSDM.

### **Campagne de vaccination**

Mme Fleury annonce le début de la campagne massive de vaccination chez les 5 à 11 ans suivant l'approbation par Santé Canada du vaccin *Pfizer* administré en dose réduite, campagne qui tombe à point considérant la hausse des cas positifs dans nos écoles.

Mme Fleury assure les parents qu'aucune vaccination en milieu scolaire ne se fera sans leur consentement.

### **Vérificatrice générale du Québec (VGQ)**

Mme Fleury fait état du rapport de la Vérificatrice générale du Québec qui a été présenté plus tôt le même jour à l'Assemblée nationale, donnant suite à un audit de performance du CSSDM pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 mai 2021. Ledit rapport fait état notamment des recommandations de la VGQ concernant la répartition des ressources en fonction des besoins des élèves et des établissements, ainsi que de l'atteinte des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Mme Fleury explique les efforts de mobilisation des équipes-écoles, des directions d'établissement et de l'ensemble des employés depuis l'adoption du PEVR et mentionne que la culture organisationnelle sera recentrée autour du PEVR et des projets éducatifs.

### **Nominations à la direction générale**

Mme Francyne Fleury accueille les nouveaux collègues du Bureau de la direction générale : Mme Pascale Gingras, à partir du 3 janvier 2022 et M. Stéphane Chaput depuis le 22 novembre 2021, et leur souhaite la bienvenue.

2. Mot de M. Stéphane Chaput

M. Stéphane Chaput présente un bref résumé de son passage en éducation depuis plus de 22 ans et mentionne être heureux de rejoindre l'ensemble du personnel du CSSDM.

3. Mot de Mme Pascale Gingras

Mme Pascale Gingras présente un bref résumé de son parcours professionnel en éducation et mentionne avoir très hâte de se joindre à l'équipe.

4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté par M. Jean-François Lachance :

- 1- Points d'information de la Direction générale
- 2- Mot de M. Stéphane Chaput
- 3- Mot de Mme Pascale Gingras
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Période réservée aux questions du public
- 6- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration du 10 novembre 2021
- 7- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite
- 8- CA-01-202111-13 Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la répartition de la mesure 15168 : Partenariat stratégique pour le raccrochage scolaire
- 9- CA-01-202111-14 Direction générale – dépôt des états financiers audités du Centre de services scolaire de Montréal pour l'exercice terminé le 30 juin 2021
- 10- CA-02-202111-22 Bureau des directions d'unité – Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sainte-Cécile – année 2021-2022
- 11- CA-2021-11-48 Service du Secrétariat général – politique de gestion de l'information, de la documentation administrative et des archives

- 12- CA-33-202111-01 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation de conclure la prolongation du bail avec la Commission scolaire English-Montreal pour la location de l’école St. Dorothy afin de permettre à l’école Sophie-Barat de poursuivre ses activités scolaires
- 13- CA-33-202111-02 Service des ressources matérielles – approuver le projet d’amendement au bail en faveur de Mme Isabelle Poissant, visant à reporter l’échéance sans option de renouvellement pour les locaux 110 et 110-A du bâtiment #144, sis au 5643, rue Clark
- 14- CA-33-202111-03 Service des ressources matérielles – dépôt des demandes de financement au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d’enseignement supérieur (PSISRSES)
- 15- CA-33-202111-04 Service des ressources matérielles – approuver le projet d’acte de vente et la prolongation du délai de signature de celui-ci visant l’aliénation de l’immeuble sis au 6839, rue Drolet, bâtiment 172, lot 2 333 501
- 16- CA-33-202111-06 Service des ressources matérielles – Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 – école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâisseurs (bâtiment #019) – autorisation pour transmettre la demande de financement au ministère de l’Éducation du Québec pour le remplacement de bâtiments (sous-mesure 50631) et l’ajout d’espace pour la formation générale jeune (sous-mesure 50511) en vertu de la *Loi sur les infrastructures publiques* et de la Directive sur la gestion des projets majeurs d’infrastructure publique
- 17- CA-33-202111-07-A Service des ressources matérielles – approuver le projet d’amendement au bail en faveur de l’organisme *Le Garde-Manger pour tous* visant à reporter l’échéance du bail et modifier les lieux loués de l’immeuble #021 sis au 1945 rue Mullins
- 18- CA-33-202111-08 Service des ressources matérielles – Bâtiment 115M, situé au 5307, chemin de la Côte-des-Neiges – autorisation d’une demande en priorité de remplacement (démolition et reconstruction) d’un bâtiment annexé à l’école Notre-Dame-des-Neiges
- 19- CA-33-202111-09 Service des ressources matérielles – Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 – demande de financement pour le remplacement de bâtiments (sous-mesure 50631) – Bâtiment (087) sis au 6055, avenue Darlington, à Montréal, école Félix-Leclerc

20- Sommaire exécutif d'information

- a) INF-CA-2021-24 Bureau du secrétariat général – informations à l'administrateur de la tutelle concernant les rapports autorisés par la direction générale dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire

21- Rubrique de la représentante du CSSDM au CGTSIM

22- Levée de la séance

5. Période réservée aux questions du public

Avant de débiter la période de questions, la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Chloé Normand rappelle brièvement les règles entourant la participation du public lors des séances de l'administrateur de la tutelle.

- a) M. Long Vu – parent, école Saint-Fabien

M. Long Vu questionne à propos de l'installation des détecteurs de CO<sub>2</sub> dans les locaux partagés, par exemple : les bibliothèques, les gymnases, les locaux des spécialistes et dans les salles à dîner.

M. Jean Ouimet répond que tous les locaux précités sont considérés comme des salles de classe et par conséquent les détecteurs de CO<sub>2</sub> y seront installés. M. Ouimet assure M. Long Vu qu'il lui reviendra quant aux salles des professeurs.

M. Ouimet fait une courte présentation sur le processus d'installation des détecteurs de CO<sub>2</sub> en fonction du classement de priorité de chaque école et invite les personnes présentes à consulter la section « Ventilation et qualité de l'air » sur le site web du CSSDM.

M. Long Vu questionne quant au modèle des détecteurs de CO<sub>2</sub> qui sera installé dans les gymnases et leur efficacité dans ces endroits.

M. Ouimet répond que le même modèle sera installé dans l'ensemble des locaux.

M. Long Vu énonce que l'installation de moustiquaires dans les locaux qui utilisent l'aération par ouverture de fenêtres serait préférable, et ce, pour éviter l'entrée des insectes.

6. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration du 10 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 10 novembre 2021 est approuvé par M. Jean-François Lachance, administrateur de la tutelle et la secrétaire générale est dispensée d'en faire la lecture.

7. Suivi du Plan d'engagement vers la réussite

M. Ouimet fait un survol des objectifs de l'Orientation 1 du PEVR en présentant une analyse comparative des taux de diplomation et de qualification des élèves du CSSDM avec ceux de la province sur plusieurs années, ainsi que la tendance à la hausse du taux de diplomation des élèves du CSSDM.

8. Direction générale – recommandations du comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la répartition de la mesure 15168 : Partenariat stratégique pour le raccrochage scolaire

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202111-13 en date du 16 novembre 2021 de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de répartition des ressources prévues au sommaire exécutif CA-01-202111-13;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations du Comité de répartition des ressources formulées dans le sommaire exécutif CA-01-202111-13;
- 2° de DONNER SUITE aux recommandations formulées dans ledit sommaire exécutif.

9. Direction générale – dépôt des états financiers audités du Centre de services scolaire de Montréal pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202111-14 en date du 17 novembre 2021 de M. Jean-François Mongeau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que « le directeur général soumet les états financiers et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration, à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception de ce rapport »;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant du cabinet *Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*, daté du 8 novembre 2021, concernant les états financiers du Centre de services scolaire de Montréal, portant la signature électronique 3632013583, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2021, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et les renseignements complémentaires;

CONSIDÉRANT que, le 17 novembre 2021, la directrice générale intérimaire du Centre de services scolaire de Montréal soumettait à l'administrateur de la tutelle les états financiers audités pour l'exercice terminé le 30 juin 2021, portant la signature électronique 3663383564, les notes et les renseignements complémentaires, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers audités du Centre de services scolaire de Montréal, portant la signature électronique 3663383564, comprenant les notes complémentaires et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 30 juin 2021.

10. Bureau des directions d'unité – direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sainte-Cécile – année 2021-2022

Document déposé : Sommaire exécutif CA-02-202111-22 en date du 17 novembre 2021 de M. Alain Provost concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif soumis concernant la nomination d'une direction à l'école Sainte-Cécile;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

CONSIDÉRANT l'article 84a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Amélie Pelletier-Houde au poste de direction à l'école Sainte-Cécile, à compter du 3 janvier 2022;
- 2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

11. Service du Secrétariat général – Politique de gestion de l'information, de la documentation administrative et des archives

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202111-48 en date du 25 octobre 2021 de Mme Myriam Gélinas-Vallières concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la *Politique de gestion des documents administratifs et des documents d'archives (P1998-33)* et ses règles d'application dont la dernière mise à jour est antérieure à 1998;

CONSIDÉRANT que la politique en vigueur actuellement ne tient pas compte du virage numérique entrepris au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT qu'une refonte complète de cette politique est nécessaire afin de respecter les obligations légales du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), notamment les articles 6 et 15 de la *Loi sur les archives*;

CONSIDÉRANT les présentations effectuées en amont de la présente proposition auprès du Comité consultatif de gestion et du Comité de coordination de la direction générale;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique ou règlement au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de la *Politique de gestion de l'information, de la documentation administrative et des archives* du Centre de services scolaire de Montréal et de ses règles d'application, déposés en annexe I du présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Secrétariat général à soumettre ledit projet au processus de consultations officielles;
- 3° de POURSUIVRE l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de soumettre le tout au conseil d'administration pour approbation finale.

12. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation de conclure la prolongation du bail avec la Commission scolaire English-Montreal pour la location de l'école St. Dorothy afin de permettre à l'école Sophie-Barat de poursuivre ses activités scolaires

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202111-01 en date du 16 novembre 2021 de M. Jacques Daigle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Bloc A de l'école Sophie-Barat a été fermé en août 2020 et qu'il le demeurera pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la location de locaux jusqu'au 30 juin 2022 (48 229 pi<sup>2</sup>), dans l'école St. Dorothy du CSEM sise au 8961, 6<sup>e</sup> avenue à Montréal, pour les besoins de l'école Sophie-Barat;

CONSIDÉRANT que les dépenses en lien avec la location d'espace seront soumises au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la mesure 30145 pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet majeur Sophie-Barat, le CSSDM est en pourparlers avec le MEQ afin de statuer sur le financement pour une partie des dépenses, à cet égard, une demande d'aide financière dans la mesure particulière pour les projets majeurs sera présentée au MEQ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'APPROUVER l'amendement 1 au bail pour la location de l'immeuble situé au 8961, 6<sup>e</sup> Avenue à Montréal;
- 3° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer l'amendement prolongeant le bail pour une durée d'un an débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2023 pour la location de l'immeuble situé au 8961, 6<sup>e</sup> Avenue à Montréal;
- 4° de MANDATER la direction générale adjointe, en collaboration avec le Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles, pour faire des demandes de financement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), dans le cadre de la mesure 30145 (Location d'immeubles).

13.

Service des ressources matérielles – approuver le projet d'amendement au bail en faveur de Mme Isabelle Poissant, visant à reporter l'échéance sans option de renouvellement pour les locaux 110 et 110-A du bâtiment #144, sis au 5643, rue Clark

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202111-02 en date du 17 novembre 2021 de Mme Diane LaSalle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les travaux urgents effectués en 2021 par le Service des ressources matérielles afin d'assurer la sécurité des occupants du bâtiment #144, sis au 5643, rue Clark;

CONSIDÉRANT que cette sécurisation temporaire permet, selon les professionnels embauchés par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), l'utilisation des lieux loués pour une période d'au plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT un projet de réhabilitation majeur est inscrit au plan d'investissement. Le début du chantier est prévu au printemps 2023 et celui-ci devrait durer environ 2 ans;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de travaux d'envergure qui ne peuvent pas être effectués en cohabitation avec des occupants;

CONSIDÉRANT que la locataire a été avisée et a accepté de signer un amendement au bail dans lequel elle accepte de quitter les lieux au plus tard le 31 mars 2023, sans option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les conditions de loyer fixées dans l'amendement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le projet d'amendement au bail en faveur du locataire, Mme Isabelle Poissant, selon les conditions prévues au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER les signataires désignés du CSSDM à signer l'amendement au bail.

14. Service des ressources matérielles – dépôt des demandes de financement au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202111-03, version corrigée en date du 24 novembre 2021 de Mme Marie Paré concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'invitation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) à présenter des projets dans le cadre d'un tout nouveau Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES);

CONSIDÉRANT que ce programme vise à accroître le nombre d'infrastructures sportives et récréatives ainsi qu'à rénover celles qui sont déjà existantes afin de répondre aux besoins des élèves, tout en permettant aux citoyens des environs de profiter des installations;

CONSIDÉRANT les huit projets qui répondent aux critères du programme;

CONSIDÉRANT que pour ces huit projets, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a demandé à la Ville de Montréal des résolutions d'appui et d'engagement à conclure des ententes de services;

CONSIDÉRANT que la date limite du dépôt est le 10 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER, conditionnellement à la réception des résolutions de la Ville de Montréal, la direction du Service des ressources matérielles à déposer dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur, les demandes de financement au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques à réaliser les ententes de services avec la Ville de Montréal;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles à négocier les termes de l'aide financière accordée par la Ville de Montréal.

15. Service des ressources matérielles – approuver le projet d'acte de vente et la prolongation du délai de signature de celui-ci visant l'aliénation de l'immeuble sis au 6839, rue Drolet, bâtiment 172, lot 2 333 501

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202111-04 en date du 12 novembre 2021 de M. Jacques Daigle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'étude d'opportunité transmise au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) quant au montage financier associé au déménagement du centre administratif du CSSDM (rapport DG-05-160);

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire qui permet au ministre d'autoriser l'aliénation de gré à gré à certains organismes;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSSDM) a offert de vendre au Centre social et communautaire de La Petite-Patrie, le 25 septembre 2013, le bâtiment n° 364, situé au 6839, rue Drolet, au prix de 1 188 400 \$ et que celui-ci a accepté l'offre de vente par une résolution de leur conseil d'administration datée du 27 mai 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 20 de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 novembre 2017, autorisant la vente de gré à gré de l'immeuble au Centre social et communautaire de La Petite-Patrie;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation a autorisé le 6 juin 2018 la vente de l'immeuble au montant de 1 188 400 \$ et que la Société québécoise d'investissement (SQI) a donné son autorisation de procéder à la transaction;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre social et communautaire de La Petite-Patrie a autorisé par résolution à signer un document de vente, le 8 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques, un organisme public doit recourir à la SQI pour disposer d'un immeuble;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER, la demande de prolongation du délai de signature du projet d'acte de vente pour l'immeuble sis au 6839, rue Drolet (immeuble n° 172 – lot 2 333 501 du Cadastre du Québec) en faveur du Centre social et communautaire de La Petite-Patrie;
- 2° d'APPROUVER le projet d'acte de vente de l'immeuble sis au 6839, rue Drolet (immeuble n° 172 – lot 2 333 501 du Cadastre du Québec) en faveur du Centre social et communautaire de La Petite-Patrie;
- 3° d'AUTORISER les signataires désignés du CSSDM à signer l'acte de vente.

16. Service des ressources matérielles – Plan québécois des infrastructures 2022-2032 – école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâtisseurs (bâtiment #019) – autorisation pour transmettre la demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec pour le remplacement de bâtiments (sous-mesure 50631) et l'ajout d'espace pour la formation générale jeune (sous-mesure 50511) en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques et de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202111-06 en date du 10 novembre 2021 de M. Alexis Branchaud-Bégin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT – l'état de vétusté démontré dans les études relatives au pavillon des Bâtisseurs de l'école Saint-Noël-Chabanel (bâtiment #019), sis au 8801, 25<sup>e</sup> Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT les options ayant fait l'objet d'analyses en vue de recommander la meilleure solution;

CONSIDÉRANT que la délocalisation complète ou partielle de l'école sera requise pour permettre les travaux;

CONSIDÉRANT l'ampleur et les coûts du projet estimé à plus de 50 M\$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c I-13.3);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les infrastructures publiques* et de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique*;

CONSIDÉRANT la mission éducative du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et ses obligations de propriétaire à l'égard du maintien en état de ses immeubles afin d'offrir à sa clientèle et aux autres usagers un environnement sain, sécuritaire, propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT l'important déficit de maintien d'actifs du parc immobilier du CSSDM et le processus de priorisation des projets, tiré du cadre de gestion des infrastructures scolaires, appliqué par le Service des ressources matérielles en vue de la remise en état des bâtiments;

CONSIDÉRANT que le Plan directeur d'investissement 2021-2026 s'inscrit dans une démarche plus large de production, par le Service des ressources financières, du budget global du CSSDM, qui intègre les volets investissement et fonctionnement (sommaire exécutif CA-31-202106-01);

CONSIDÉRANT les défis à relever pour atteindre les objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), notamment l'objectif de remettre en état le parc immobilier et d'offrir des espaces suffisants pour répondre aux besoins de la population scolaire;

CONSIDÉRANT l'ensemble des encadrements associés à la gestion des investissements des infrastructures scolaires;

CONSIDÉRANT que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 version modifiée a été adopté lors de la séance ordinaire de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du conseil d'administration (cf. CA-10-202110-10, résolution n° 20, le 27 octobre 2021);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le présent sommaire exécutif portant sur le dépôt d'une demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en vertu des sous-mesure 50631 – Remplacement de bâtiment et 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale dans le cadre du *Plan québécois sur les infrastructures* (PQI) 2022-2032 pour le remplacement complet du bâtiment (#019) de l'école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâtisseurs, sis au 8801, 25<sup>e</sup> Avenue, à Montréal;
- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles de déposer la demande de financement au *Plan québécois sur les infrastructures* 2022-2032 (lot 12) auprès du MEQ;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour réaliser, dès maintenant, les démarches appropriées auprès du MEQ et de la Ville de Montréal en vue d'obtenir les autorisations requises relativement à la démolition ainsi qu'à poursuivre le bilan de santé de même que l'analyse immobilière incluant les options de délocalisation.
- 4° de MANDATER la Direction générale pour transmettre des demandes au MEQ, afin d'obtenir leur appui pour inscrire le projet à l'étude en vue de réaliser un dossier d'opportunité dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures* à titre de projet majeur d'infrastructure publique tout en conservant au CSSDM la maîtrise du projet en association avec le Société québécoise des infrastructures (SQI).

17.

Service des ressources matérielles – approuver le projet d'amendement au bail en faveur de l'organisme *Le Garde-Manger pour tous* visant à reporter l'échéance du bail et modifier les lieux loués de l'immeuble #021 sis au 1945 rue Mullins

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202111-07-A en date du 23 novembre 2021 de M. Marc Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif CA-33-202102-03 faisant état de la nécessité d'effectuer des travaux majeurs dans cet immeuble;

CONSIDÉRANT que de multiples projets de réhabilitation sont en cours ou prévus et que ceux-ci ont un impact sur les locataires;

CONSIDÉRANT la disponibilité à la location du local #025 et le souhait du locataire de l'ajouter aux lieux loués;

CONSIDÉRANT que le locataire a accepté de signer un amendement au bail;

CONSIDÉRANT les conditions de loyer fixées dans l'amendement prévoyant des augmentations annuelles;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration doit autoriser toute modification apportée au bail;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le projet d'amendement au bail en faveur du locataire, *Le Garde-Manger pour tous*, selon les conditions prévues au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER les signataires désignés du CSSDM à signer l'amendement au bail.

18.

Service des ressources matérielles – bâtiment 115M, situé au 5307, chemin de la Côte-des-Neiges – autorisation d'une demande en priorité de remplacement (démolition et reconstruction) d'un bâtiment annexé à l'école Notre-Dame-des-Neiges

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202111-08 en date du 14 novembre 2021 de Mme Sylvie Lejeune concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'immeuble abritant l'annexe de l'école Notre-Dame-des-Neiges, située au 5307, chemin de la Côte-des-Neiges, dans le quartier Côte-des-Neiges, à Montréal, a été fermé en raison d'enjeux importants de sécurité et de sa vétusté;

CONSIDÉRANT les rapports d'expertises des professionnels sur le bâtiment de l'annexe de l'école Notre-Dame-des-Neiges confirmant sa désuétude;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur l'instruction publique (RLRQ c I-13.3)*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la mission éducative du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et ses obligations de propriétaire à l'égard du maintien en état de ses immeubles afin d'offrir à sa clientèle et aux autres usagers un environnement sain, sécuritaire, propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT l'important déficit de maintien d'actifs du parc immobilier du CSSDM et le processus de priorisation des projets, tirés du cadre de gestion des infrastructures scolaires, appliqué par le Service des ressources matérielles en vue de la remise en état des bâtiments;

CONSIDÉRANT les défis à relever pour atteindre les objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), notamment l'objectif de remettre en état le parc immobilier et d'offrir des espaces suffisants pour répondre aux besoins de la population scolaire;

CONSIDÉRANT que dans l'attente d'une possible aide financière en investissement du MEQ, les dépenses dont fait état le présent rapport seront absorbées par le budget de fonctionnement et que, par conséquent, elles auront une incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le montage financier proposé dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles de mettre en œuvre les démarches appropriées, dès maintenant, auprès du MEQ et de la Ville de Montréal en vue d'obtenir les autorisations requises relativement à la démolition du bâtiment 115M (annexe du bâtiment 115);
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à élaborer et transmettre au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) une demande de remplacement du bâtiment suivant sa démolition de l'annexe (portion du bâtiment 115) sise au 5307, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal.

19. Service des ressources matérielles – Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 – demande de financement pour le remplacement de bâtiments (sous-mesure 50631) – Bâtiment (087) sis au 6055, avenue Darlington, à Montréal, école Félix-Leclerc

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202111-09 en date du 18 novembre 2021 de Mme Marie Paré concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les demandes déposées pour considération au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 doivent être appuyées par une résolution des instances décisionnelles;

CONSIDÉRANT que lors de l'appel de projets pour le PQI de 2021-2031 (sommaire exécutif CA-33-202011-03), le projet de remplacement des classes de l'école Félix-Leclerc située au 6055, avenue Darlington n'avait pas été approuvé;

CONSIDÉRANT que le MEQ a demandé au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de soumettre à nouveau le projet de remplacement pour cette école;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le dépôt d'une nouvelle demande de financement au ministère de l'Éducation (MEQ) pour le remplacement de bâtiments (sous-mesure 50631), et ce, pour le Bâtiment (087) sis au 6055, avenue Darlington, à Montréal (école Félix-Leclerc) en fonction des données actualisées indiquées au présent rapport;
- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles à soumettre à nouveau la demande de remplacement de 19 classes de l'école Félix-Leclerc sise au 6055, avenue Darlington, au ministère de l'Éducation (MEQ), dans le cadre de la sous-mesure 50631 du Plan québécois des infrastructures 2022-2032 (PQI).

20. Sommaire exécutif d'information

- a) INF-CA-2021-24 Bureau du secrétariat général – informations à l'administrateur de la tutelle concernant les rapports autorisés par la direction générale dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire

21. Rubrique de la représentante du CSSDM au CGTSIM

Mme Linda Cazale a mandaté M<sup>e</sup> Chloé Normand pour procéder à la lecture du compte-rendu préparé par Mme Cazale des décisions prises lors de la dernière séance du CGTSIM du 18 novembre 2021 (ajournement de la séance du 21 octobre 2021).

22. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 44.

*Secrétariat général – 14 janvier 2021*